

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 12522
Numéro SIREN : 751 843 343
Nom ou dénomination : A BLACK STORM PROD

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2022 sous le numéro de dépôt 8118



2200812201



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES

Dénomination : A BLACK STORM PROD

Numéro RCS : 751 843 343

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2021B12522

Adresse : des Champs-Élysées
34 AV DES CHAMPS ELYSEES
75008 PARIS

Numéro du Dépôt : 2022R008118 (2022 8122)

Date du Dépôt : 19/01/2022

- Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique

Date de l'acte : 30/06/2021

Décision 1 : Reconstitution de l'actif net

fait à Paris, le 19 janvier 2022

A BLACK STORM PROD

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 euros

Siège Social : 34 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

751 843 343 R.C.S. NANTERRE PARIS

DB-30/06/2021-RH

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2021

2021B12522

Le 30 juin 2021 à 10:00 heures, au siège social, 34 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

Monsieur Pascal Simar, demeurant 15 b rue Emile Duclaux 92150 Suresnes France

Associé Unique de la société A BLACK STORM PROD, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros,

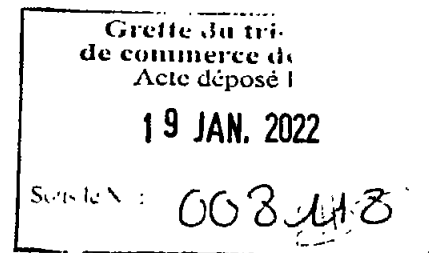
A préalablement exposé ce qui suit

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Pascal Simar a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rémunération de Monsieur Pascal Simar en sa qualité de Président
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités



DECISION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 13 286 euros.

L'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- Apurement du report à nouveau : 8 900 euros
- Imputation de 4 386 euros sur le compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter ce compte à 4 386 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

P. S.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*)	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2019	néant	40 %	néant
31 décembre 2018	néant	40 %	néant
31 décembre 2017	néant	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

DECISION : REMUNERATION DE MONSIEUR PASCAL SIMAR EN SA QUALITE DE PRESIDENT

Monsieur Pascal SIMAR, a touché en tant que Président une rémunération annuelle de 24.000 €.

DECISION : CONSTATATION DE LA RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

L'Associé Unique constate qu'en raison de l'affectation du résultat, les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur d'au moins la moitié du capital social et qu'il convient de procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.



L'Associé unique